



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
LA CONFÉRENCE
DU DÉSARMEMENT
À GENÈVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
20ème réunion des Etats parties (Genève, 21 au 25 novembre 2022)

**" Panel thématique : Décrypter les chiffres : État d'avancement de la mise en œuvre
(Genève, 25 novembre 2022)**

Monsieur le Président, Excellences

Excellences, chers collègues,

Merci Monsieur le Président. J'ai le plaisir de m'exprimer au nom de de l'Italie, de l'Espagne, de la Thaïlande et de mon propre pays, la France, en notre qualité de points focaux genre des comités de la Convention.

Pour mémoire, en 2019, lors de la 4e Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, les États Parties ont porté une attention accrue au genre et à la prise en compte des divers besoins des communautés affectées. La France, l'Italie, l'Espagne et la Thaïlande (ou alternativement " les points focaux genre ") se félicitent des changements intervenus ces dernières années.

Ces changements prennent différentes formes. Tout d'abord, la Conférence d'examen a révisé les mandats de chaque comité pour y inclure un Point Focal Genre. Un État par comité assure désormais un suivi des questions de genre dans le déminage, l'assistance aux victimes, la coopération et l'assistance, le respect des obligations et la coopération.

Nous savons les avantages que les questions de genre apportent à notre travail et à celui des parties prenantes et des autorités concernées. Depuis la quatrième conférence d'examen, nous avons

constaté des progrès dans les rapports des États Parties sur la manière dont ils intègrent le genre et les divers besoins des communautés touchées par les mines dans leur travail.

Cependant, il est possible de faire davantage d'ici la 5ème Conférence d'Examen. A ce sujet, quelques pistes de travail peuvent être mentionnées :

- Premièrement, nous devons nous assurer que, dans notre planification, nous prenons les mesures nécessaires pour répondre aux différents besoins, vulnérabilités et perspectives des femmes, des filles, des garçons et des hommes dans la mise en œuvre des obligations de la Convention.
- Deuxièmement, la sensibilisation et les récits de succès sont des outils bien connus et efficaces pour faire avancer les questions de genre lors de la mise en œuvre des programmes d'action contre les mines.
- Autrement, lorsqu'il est disponible, l'accès à des données désagrégées s'est avéré très utile pour améliorer l'intégration de la dimension de genre dans la Convention ainsi que pour améliorer de manière générale la mise en œuvre des actions liées à l'assistance aux victimes et à l'éducation aux risques.
- Par ailleurs, une approche collaborative est nécessaire, impliquant tous les États parties à la Convention, ainsi que la société civile et les centres de recherche.
- Une autre étape consiste encore à travailler à l'élimination des obstacles à une participation pleine, égale et équilibrée entre les sexes à l'action anti-mines et aux réunions de la Convention.
- Plus généralement, il est utile de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre des programmes d'éducation aux risques efficaces et pertinents qui tiennent compte du sexe, de l'âge et du handicap, ainsi que des divers besoins et expériences des personnes vivant dans les communautés touchées. L'intégration du genre et de la diversité améliore l'efficacité de l'action anti-mines. Par exemple, les groupes ou réseaux féminins peuvent contribuer à faciliter l'autonomisation des femmes.

- Enfin, nous devons continuer à sensibiliser ceux qui élaborent et mettent en œuvre les politiques d'action anti-mines, notamment les autorités locales.

En résumé, il existe de nombreuses pistes à explorer en vue de la 5ème Conférence d'Examen, d'autant plus que le genre reste un point d'entrée pour d'autres considérations liées à la diversité.

Merci.